

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 351 promulguant le décret du 17 août 1914 réglant la solde, du personnel colonial pendant la durée de la guerre.

n° 351

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 septembre 1914

Numéro JO
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro
30 septembre 1914

VISAS

Le Gouverneur. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 17 Août 1914 réglant la situation au point de vue de la solde du personnel relevant de l'Administration des Colonies pendant la durée des opérations militaires

Vu la publication du décret sus-visé au Journal Officiel de la République Française du 19 août 1911 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret sus-visé en date du 17 Août 1914, réglant la situation, au point de vue de la solde, du personnel relevant de l'Administration des Colonies pendant la durée des opérations de la guerre. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.